



## DEMANDE D'UN SUBSIDE SCOLAIRE

Pour les élèves du cycle moyen et supérieur de l'enseignement post-primaire (à partir de la 4<sup>e</sup> année d'études secondaires), et les études post-secondaires (études supérieures ou universitaires, reconnues comme telles par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle respectivement par le ministère de l'Enseignement supérieur (règlement communal du 3 octobre 2012).

Demandeur :	Nom	Prénom
Date et lieu de naissance	Date	Lieu
Adresse :	N°	Rue
	L-	Localité
Téléphone :		
E-mail :		
Compte bancaire IBAN :	LU	
Banque :		

### **Établissement scolaire fréquenté en 2022/2023**

Nom de l'école/Institution :	
Classe/Genre d'études :	
Section :	

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### **Pièces à joindre :** (Veuillez cocher la case appropriée)

- Certificat attestant la réussite d'une année d'études de l'enseignement post-primaire (prime : 120,00.- €)
- Diplôme ou certificat officiel de fins d'études de l'enseignement post-primaire (prime : 200,00.- €)
- Diplôme ou certificat officiel de l'enseignement universitaire ou supérieur (prime : 500,00.- €)

**!! A retourner à l'administration communale avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 !!**

#### Réservé à l'administration communale

Prime d'encouragement :	120,00.- €	<input type="checkbox"/>
Prime de réussite unique :	200,00.- €	<input type="checkbox"/>
Prime de qualification supérieure :	500,00.- €	<input type="checkbox"/>